

LE STATUT DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION ÉCOLE PERCEVAL

L'association École Perceval

De fait, l'école Perceval constitue une communauté autour des enfants accueillis en son sein, formée des professeurs et des parents en charge de ces enfants ainsi que des divers intervenants qui participent à la vie de l'école. Le statut associatif est la structure juridique qui porte la responsabilité de la bonne et saine gestion de cette communauté, des bâtiments mais aussi du respect des règles à tous les niveaux...

Toute personne sensible à cette dimension économique, juridique et organisationnelle de la vie de l'École Perceval ainsi qu'à sa spécificité pédagogique et à ses projets et réalisations peut demander à devenir membre de l'association. Tout candidat est conscient du fait que l'association permet à l'intention initiale qui est à la base de sa création et à son projet humaniste fondé sur les apports de la pédagogie Steiner-Waldorf de disposer des moyens d'exister et de se développer.

Le statut de membre

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2013 a modifié les statuts de l'association, avec comme objectif majeur de rendre la qualité de membre de l'association plus ouverte et moins automatique : auparavant, tout parent ou tout professeur de l'école était membre d'office ; depuis cette AGE, pour devenir membre il faut en faire la demande et être à jour de sa cotisation. Le statut de membre a également été simplifié, il n'existe plus de distinction entre les membres, un seul statut demeure, et chaque membre dispose du droit de vote en Assemblée Générale (à condition d'être à jour de sa cotisation), et ceci dès son arrivée.

Les membres de l'association constituent donc le cercle des indispensables soutiens économique, juridique et organisationnel de l'École Perceval, ce soutien pouvant être tout aussi bien moral, que matériel, financier ou pratique à travers l'engagement au sein du Conseil d'Administration ou d'une commission de l'école. Les membres assistent à l'Assemblée Générale et disposent chacun d'un droit de vote.



5, av. d'Épremesnil 78400 Chatou
Secrétariat : 01 39 52 16 64 - www.ecoleperceval.org

BULLETIN D'ADHESION 2018-2019

Je souhaite devenir membre de l'association Ecole Perceval

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Fait à : le/...../..... Signature

Cotisation pour l'année 2018-2019 : 5,00€

Je choisis de régler :

- par chèque joint à l'ordre de Ecole Perceval
- en espèces au secrétariat de l'Ecole
- par carte bancaire via le formulaire de paiement en ligne www.ecoleperceval.org/paiementcotisation.html

Bulletin à remplir, signer et déposer au secrétariat ou renvoyer à :
Ecole Perceval 5 avenue d'Épremesnil 78400 Chatou ou par email à secretariat@ecoleperceval.org